

ASSOCIATION LA MAISON KANGOUROU

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023
LA MAISON KANGOUROU
10, rue de Lancry
13010 Paris

La Maison Kangourou

Siège social : 10, rue de Lancry – 13010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur le Président, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **La Maison Kangourou** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités du conseil d'administration et des personnes constituant le « gouvernement d'entreprise » relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 25 juin 2024

Le commissaire aux comptes

SOFIRIS AUDIT

Emmanuel RAMADIER

Associé-gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	94 687	91 015	3 672	6 470	2 798	43.24
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	16 631 245	8 943 444	7 687 800	7 590 234	97 566	1.29	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes	274 419		274 419	275 432	1 014	0.37	
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	116		116	116			
Autres titres immobilisés							
Prêts	1 800		1 800		1 800		
Autres	578 616		578 616	551 966	26 650	4.83	
Total I	17 580 882	9 034 459	8 546 423	8 424 219	122 204	1.45	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 502		5 502	3 291	2 211	67.19
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	3 093 553		3 093 553	2 850 002	243 551	8.55
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 004 374		1 004 374	12 302 572	11 298 199	91.84
Charges constatées d'avance (2)	356 862		356 862	236 679	120 184	50.78	
Total II	4 460 292		4 460 292	15 392 544	10 932 252	71.02	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 041 174	9 034 459	13 006 714	23 816 762	10 810 048	45.39	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		21 465		21 465		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles		806 804		957 601	150 797	15.75
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		130 839		39 078	91 761	234.81	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		309 465		130 839	178 626	136.52
	Situation nette (sous total)		1 268 573		1 148 983	119 590	10.41
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		6 674 891		6 829 432	154 540	2.26
	Provisions réglementées						
	Total I		7 943 465		7 978 415	34 950	0.44
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		2 345 380		2 155 505	189 875	8.81
	Total II		2 345 380		2 155 505	189 875	8.81
PROVISIONS	Provisions pour risques		611 989		410 499	201 489	49.08
	Provisions pour charges				165 985	165 985	100.00
	Total III		611 989		576 485	35 504	6.16
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		262 811		11 507 585	11 244 773	97.72
	Emprunts et dettes financières diverses		30		30		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		747 565		678 702	68 863	10.15
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		863 769		904 216	40 447	4.47
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		24 276			24 276	
	Autres dettes		9 244		15 855	6 610	41.69
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		198 185			198 185	
	Total IV		2 105 881		13 106 358	11 000 477	83.93
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		13 006 714		23 816 762	10 810 048	45.39

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

158 677

236 679

1 811

2 523

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	4 631 356		4 460 839		170 517	3.82
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	10 688 418		10 971 158		282 740	2.58
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	265 526		214 702		50 824	23.67
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	70		732		662	90.48
Total I	15 585 370		15 647 432		62 062	0.40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	7 569 354		6 976 332		593 022	8.50
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	521 084		651 552		130 468	20.02
Salaires et traitements	5 248 673		5 658 854		410 180	7.25
Charges sociales	1 475 089		1 504 130		29 041	1.93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 053 738		1 037 161		16 577	1.60
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	839		1 136		297	26.15
Total II	15 868 777		15 829 164		39 613	0.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	283 407		181 732		101 675	55.95

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	36 842		102		36 741	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	36 842		102		36 741	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	412				412	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	412				412	
2. Résultat financier (III-IV)	36 431		102		36 329	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	246 976		181 630		65 345	35.98
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	92 736		27 792		64 944	233.68
Sur opérations en capital	904 540		866 594		37 946	4.38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	266 915		393 016		126 101	32.09
Total V	1 264 192		1 287 403		23 211	1.80
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	314 249		498 616		184 367	36.98
Sur opérations en capital	91 083		762		90 321	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	302 419		475 555		173 136	36.41
Total VI	707 751		974 933		267 182	27.41
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	556 441		312 469		243 971	78.08
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	16 886 404		16 934 936		48 532	0.29
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	16 576 939		16 804 097		227 158	1.35
5. EXCEDENT OU DEFICIT	309 465		130 839		178 626	136.52

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Subventions d'équipement	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Transferts de charges	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présentation de l'association :

Créée en 2003, l'association La Maison Kangourou assure la création, la gestion et l'exploitation de structure d'accueil de la Petite Enfance. Ses valeurs sont l'esprit d'ouverture et la tolérance (les structures gérées par l'association sont ouvertes à toutes les familles et à tous les enfants dans un souci de mixité sociale et d'égalité pour tous), le professionnalisme et l'esprit d'équipe. Elle offre aux familles la possibilité de solliciter librement ces soutiens et services.

La Maison Kangourou (association loi 1901 à but non lucratif) a pour vocation de créer et gérer des structures d'accueil de la Petite Enfance (crèches, halte-garderie) tout en intégrant la notion de service aux familles.

Les objectifs :

Proposer un accueil de qualité aux enfants et aux familles.

Créer des emplois pérennes et aider les équipes à se former.

La Maison Kangourou en chiffres :

18 structures ont été ouvertes à Paris.

700 enfants et familles sont accueillis au quotidien et accompagnés par 210 professionnels diplômés.

Les valeurs fondatrices :

La mixité.

Le professionnalisme et l'esprit d'équipe.

La bienveillance et le respect.

Elles constituent, le socle du projet de " La Maison Kangourou " et sont garantes de la qualité d'accueil.

Les engagements:

Forts de valeurs et véhiculant des engagements profondément éthiques avec tout son écosystème, La Maison Kangourou est reconnue pour sa dynamique à la fois sociale, solidaire et pour sa qualité de vie au travail qu'elle offre à ses équipes :

Reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

Signataire de la Charte de la Parentalité en Entreprise.

Signataire des 15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de vie.

Signataire de la Charte de la Diversité.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 13 006 714.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 15 585 370.03 Euros et dégageant un excédent de 309 464.91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été marquée par deux événements :

- La fermeture de Valmy pour rénovation de l'établissement pendant 5 mois. Elle a

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

réouvert fin janvier 2024

- La fermeture de Jacquemont pendant 1 an suite au renouvellement du bail commercial. Le bailleur et La Maison Kangourou ont convenu de conclure un nouveau Bail et le Bailleur a ainsi renoncé aux effets du refus de renouvellement susvisé.

Toutefois, le bailleur a prévu de gros travaux ce qui a contraint La Maison Kangourou à interrompre son activité le temps desdits travaux.

De plus, à la suite des Travaux Bailleur, La Maison Kangourou sera également contraint de réaliser les Travaux d'Aménagement afin d'être en mesure de reprendre son activité.

Ainsi, le Bailleur est redevable envers le Preneur :

- en contrepartie du financement de l'interruption de l'exploitation de l'activité suite à l'intervention du Bailleur dans les Locaux Loués, d'une somme globale, forfaitaire et définitive de deux

cent quatre-vingt-six mille euros (286.000 €) toutes taxes comprises

et afin de participer au financement des Travaux d'Aménagement de La Maison Kangourou, d'une somme globale, forfaitaire et définitive de six cent mille euros (600.000 €) toutes taxes comprises

Les indemnités de 286 000 € du fait de son caractère certain dans son principe et son montant, la créance a été comptabilisée en totalité et étalée sur la durée de son versement, soit 13 mois.

Au titre de l'exercice 2023, 4 mois ont été constatés en produits.

Les indemnités de 600 000 € compte tenu de la nature de l'indemnité, celle-ci a été comptabilisée en totalité en subvention d'investissement. Elle sera rapportée au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elle finance.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Nous avons deux prud'hommes en cours. Nous avons eu gain de cause en première instance. Cependant les deux personnes ont saisi la cour d'appel.
Sur un dossier nous avons gain de cause en cour d'appel mais elle peut avoir encore un recours. Le risque maximum est de 33 042 € pour ce dossier
Pour l'autre nous sommes toujours en attente du jugement de la cour d'appel et le risque maximum pour La Maison Kangourou est de 23 408 €.
Aucune provision n'a été constatée en comptabilité.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	94 687		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	429 183		31 625
Installations générales agencements aménagements divers	15 695 727		1 201 812
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 067 041		6 154
Avances et acomptes	275 432		740 082
TOTAL	17 467 384		1 979 672
Autres participations	116		
Prêts, autres immobilisations financières	551 966		33 347
TOTAL	552 082		33 347
TOTAL GENERAL	18 114 153		2 013 019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			94 687	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		55 500	405 308	
Installations générales agencements aménagements divers		1 509 495	15 388 043	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		235 301	837 894	
Avances et acomptes	741 096	0	274 419	
TOTAL	741 096	1 800 297	16 905 663	
Autres participations			116	
Prêts, autres immobilisations financières		4 897	580 416	
TOTAL		4 897	580 532	
TOTAL GENERAL	741 096	1 805 194	17 580 882	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		88 217	2 798		91 015
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		288 025	38 216	54 302	271 939
Installations générales agencements aménagements divers		8 503 234	954 409	1 419 727	8 037 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		810 459	58 315	235 184	633 589
TOTAL		9 601 717	1 050 940	1 709 213	8 943 444
TOTAL GENERAL		9 689 934	1 053 738	1 709 213	9 034 459
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 798				
Instal.techniques matériel outillage indus.	38 216				
Instal.générales agenc.aménag.divers	954 409				
Matériel de bureau informatique mobilier	58 315				
TOTAL	1 050 940				
TOTAL GENERAL	1 053 738				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	21 465				21 465
Réserves	957 601			150 797	806 804
Report à nouveau	39 078		130 839	39 078	130 839
Excédent ou déficit de l'exercice	130 839	130 839-	309 465		309 465
Situation nette	1 148 983	130 839-	440 304	189 875	1 268 573
Subventions d'investissement	6 829 432		750 000	904 540	6 674 891
TOTAL I	7 978 415	130 839-	1 190 304	1 094 415	7 943 465

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	165 985		165 985		
Autres provisions pour risques et charges	410 499	302 419	100 930		611 989
TOTAL	576 485	302 419	266 915		611 989
TOTAL GENERAL	576 485	302 419	266 915		611 989
Dont dotations et reprises exceptionnelles		302 419	266 915		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	1 800	1 800	
Autres immobilisations financières	578 616	0	578 616
Autres créances clients	5 502	5 502	
Personnel et comptes rattachés	3 694	3 694	
Divers état et autres collectivités publiques	2 222 594	2 222 594	
Débiteurs divers	867 265	867 265	
Charges constatées d'avance	356 862	356 862	
TOTAL	4 036 334	3 457 718	578 616
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 853		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 053		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 811	1 811		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	261 000	23 832	107 422	129 746
Emprunts et dettes financières divers	30	30		
Fournisseurs et comptes rattachés	747 565	747 565		
Personnel et comptes rattachés	412 708	412 708		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	357 432	357 432		
Autres impôts taxes et assimilés	93 630	93 630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 276	24 276		
Autres dettes	9 244	9 244		
Produits constatés d'avance	198 185	198 185		
TOTAL	2 105 881	1 868 713	107 422	129 746
Emprunts souscrits en cours d'exercice	261 000			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 à 15 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 à 5 ANS
Matériel jeux enfants	LINEAIRE	5 ANS
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	LINEAIRE	5, 8 et 10 ANS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 864 171
Total	2 864 171

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
CAF PSEJ	712 155
CAF PSU	1 021 239
VILLE DE PARIS SUB INVEST VALMY	150 000
CAF SUBV INVEST ROUSSEL	339 200
INDEMNITE JACQUEMONT	598 000
UNIFORMATION	7 100
AIDE APPRENTI	35 667
PREVOYANCE	811
Total	2 864 172

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 491
Dettes fiscales et sociales	627 849
Autres dettes	1 400
Total	677 740

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	356 862
Total	356 862
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	198 185
Total	198 185

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont reprises au prorata des amortissements des immobilisations subventionnées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
VILLE DE PARIS	3 894 400
CAF PSU	4 000 406
CAF PSEJ	2 423 453
AUTRES ORAGNISMES	370 159
Total	10 688 418

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux membres dirigeants de l'association

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	29
Agents de maîtrise et techniciens	196
Total	225

Valorisation des contributions volontaires

En 2022, L'association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire que ce soit des contributions en travail, des contribution en biens ou des contribution en services

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
UNIFORMATION	152 532
ASSURANCE	633
PREVOYANCE	24 360
INDEMNITE EXPLOITATION JACQUEMONT	88 000
Total	265 525